

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2015

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3225)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« les lieux »,

les mots :

« le lieu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.